



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

DASCO : QUESTIONS RH, SUITE

CONGÉS, RÉMUNÉRATIONS DES VACATAIRES, RAPPEL VOLONTARIAT

CONGÉS

Sur la question des congés, la Ville a accédé à une demande d'organisations syndicales dont la nôtre.

Les congés posés peuvent être annulés en raison du confinement. Il s'agit à la fois des congés posés avant le confinement tombant pendant la période de confinement, mais aussi des congés posés pendant le confinement parfois contre la volonté des agents. **C'est une bonne nouvelle et une mesure juste, la Ville reconnaissant enfin que le confinement ce n'est pas des vacances !**

Les agents souhaitant annuler des congés posés doivent adresser un mail à leur gestionnaire de congés, ceci étant valable pour l'ensemble des agents, qu'ils soient « sous Chronogestor » ou pas.

Autre bonne nouvelle, les congés 2019 non pris pourront exceptionnellement être utilisés au-delà de la date limite habituelle du 31 mars. Compte tenu de l'incertitude sur la levée du confinement, la date de consommation n'est pas encore arrêtée.

Pour les congés 2020, c'est le cadre normal. Les agents ont la possibilité de demander à poser des congés, leur demande étant appréciée « au regard des nécessités de service » selon la formule consacrée.

RÉMUNÉRATIONS DES VACATAIRES

Concernant les vacataires, là aussi c'est positif. La Ville accède à la revendication prioritaire de notre syndicat en maintenant la rémunération des agents vacataires durant toute la période de confinement.

Les vacataires ayant une décision de travail seront rémunérés sur la base des vacances programmées, ceux n'ayant pas de décisions seront payés sur la base de la moyenne des rémunérations perçues au cours des 3 derniers mois.

Pour la période particulière des vacances de printemps durant laquelle les vacataires de l'animation n'ont pas de décisions, des plannings prévisionnels ont désormais été établis sur l'ensemble des CASPE. Les vacataires positionnés sur ces plannings seront bien rémunérés, même si leur école d'affectation est fermée pendant les vacances.

RAPPEL VOLONTARIAT

Nous sommes obligés d'effectuer un rappel ici : **seuls les personnels volontaires (AAP, AAAS, ATE, ASEM, ATEE) sont amenés à travailler jusqu'à une éventuelle reprise totale ou partielle de l'école...le 11 mai ou plus tard.**

**SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS TRAVAILLER, VOUS N'AVEZ AUCUN JUSTIFICATIF À FOURNIR.
VOUS INDIQUEZ JUSTE QUE VOUS N'ÊTES PAS VOLONTAIRE !**

Compte tenu du nombre d'agents mobilisés dans les écoles et collèges chaque jour, entre 300 et 350, sur les plus de 12 000 intervenants en temps normal, le nombre d'agents volontaires suffit largement à assurer la continuité du service public sur la direction des affaires scolaires.

Paris, le 15 avril 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>

Mail du syndicat : SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr